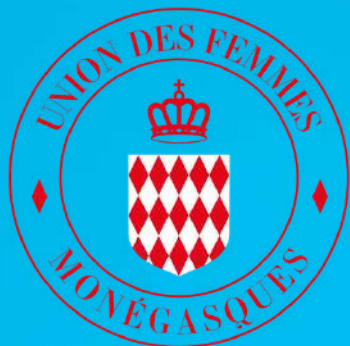




U CURDELIN

LE MAGAZINE DE L'UNION DES FEMMES MONÉGASQUES

JUIN 2022 - N° 5 - UFM



POUR NOUS CONTACTER

26, Quai Jean-Charles Rey 92.05.95.05 contact@ufm.mc www.ufm.mc Union.des.Femmes.Monégasques



SOMMAIRE

U CURDELIN | JUIN 2022 | NUMÉRO 5

- 3 MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 4 NOS ADHÉRENTES ONT LA PAROLE
- 5 RETOUR SUR ... LA JOURNÉE DU 8 MARS 2022
- 6 RETOUR SUR ... LES ACTIVITÉS DE L'UFM
- 8 RETOUR SUR ... LA SORTIE DE PRINTEMPS
- 10 CONSEIL NATIONAL
- 11 DROITS DES FEMMES
- 12 RENCONTRE AVEC BRIGITTE BOCCONE-PAGÈS
- 16 ECHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES : DÉBORAH LORENZI MARTARELLO
- 18 SANTÉ - CONFÉRENCE DU 7 MAI 2022
- 19 COUP DE COEUR : SERVICE MUNICIPAL DES SÉNIORS ET DE L'ACTION SOCIALE
- 22 NOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS
- 23 LES ACTIVITÉS À VENIR
- 24 DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Comité de Rédaction :

Présidente Véronique de Millo Terrazzani,
Vice-Présidente Claude Manzone,
Secrétaire Générale Paula Spiliotis-Saquet,
Secrétaire Adjointe Corinne Lorenzi,
Trésorière Générale Olivia Rebuffel,
Trésorière Adjointe Dominique Salvo,
Conseillère Béatrice Fresko-Rolfo

Directrice de la Publication
Véronique de Millo Terrazzani
Édité par : Union des Femmes Monégasques

Dépôt légal : juin 2022

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chère adhérente, Chère amie,

Ce numéro est l'occasion de souffler la première bougie de ce magazine. Et oui, cela fait déjà une année que chaque trimestre ce lien, nous réunit. Et c'est bien sa vocation, créer un lien, un pont entre nos adhérentes, permettre à chacune de s'informer, de se distraire, de s'exprimer.

Je voudrais, à nouveau, vous remercier du fond du cœur pour vos retours toujours positifs, vos encouragements. L'ensemble du Conseil d'Administration se donne beaucoup de mal pour essayer de vous proposer toujours plus d'activités, toujours plus de projets, toujours plus de réflexions.

Dans ce numéro, vous retrouverez des rubriques que vous commencez à bien connaître comme nos coups de cœur. Cette fois-ci, j'ai tenu à le consacrer au Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie. La palette d'activités, d'aides et de soutien qu'il propose à nos aînés est absolument incroyable et je voulais d'abord les en remercier et vous permettre d'en prendre connaissance. Certaines d'entre vous m'ont fait part de leurs souhaits de rencontrer du monde, d'avoir des activités et, par exemple, le Club le Temps de Vivre en propose tous les jours. Je vous encourage à y participer pour nouer encore plus de liens et vous détendre en bonne compagnie.

Vous trouverez, également, la traditionnelle rubrique consacrée à nos adhérentes. Cette fois-ci c'est Déborah Lorenzi Martarello qui a accepté de nous parler un petit peu d'elle. Cette adhérente est une femme de cœur qui consacre toute sa vie aux autres. J'ai apprécié ce moment d'échange qui m'a permis de mieux la connaître. Chacune d'entre vous à sa place dans ce magazine. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez faire partie d'un prochain numéro pour nous parler de vous, de votre vie, de vos envies, de vos projets, de vos espoirs.

Scia Rugna, en revanche, nous fait une petite infidélité. Elle se repose tranquillement et elle a cédé sa place à une autre de nos adhérentes que nous apprécions toutes. En effet, Alex Bovini a bien voulu nous passer un de ses textes en monégasque. J'avoue que j'ai été enchantée de lui laisser cette place et j'espère vraiment que d'autres adhérentes ne vont pas hésiter à nous contacter pour nous proposer leurs textes (en français ou en monégasque) mais aussi toutes formes d'expression écrites. J'adorerais, par exemple, que vous partagiez vos recettes de cuisine, vos spécialités.

Les droits des femmes restent une de nos priorités, il n'était pas possible de passer à côté du vote de la Loi n° 1.523 relative à la promotion et la protection des droits des femmes par la modification et l'abrogation des dispositions obsolètes et inégalitaires. Pour vous permettre de mieux la saisir, vous retrouverez dans ce magazine une présentation du Conseil National, Céline Cottalorda vous expliquera cette Loi et son importance et Brigitte Boccone-Pagès, Vice-Présidente du Conseil National et rapporteure de cette Loi a accepté d'être notre personnalité féminine monégasque dans ce numéro. C'est l'occasion de mieux la connaître et de souligner qu'elle est la première femme à Monaco à occuper cette prestigieuse fonction.

Ce lien entre nous est capital à mes yeux et je souhaite encore le renforcer c'est pour cette raison, qu'avec le Conseil d'Administration, je souhaite vous proposer un nouveau rendez-vous, il s'appellera "Happy Hour". Il sera l'occasion, une fois par trimestre, de vous inviter à un apéritif dinatoire pour parler, nous détendre, rire et, pourquoi pas, faire un peu de karaoké mais surtout de renforcer ce lien, ce Curdelin, entre nous.

Je vous souhaite une excellente lecture et je vous dis à très bientôt.

... et comme disaient nos anciens : "Fà e che devi, sücede e che pò"

Véronique de Millo Terrazzani

NOS ADHÉRENTES ONT LA PAROLE

Ce magazine est avant tout le vôtre. Nous sommes ravies de publier vos textes, vos écrits, vos réflexions, vos poèmes et même des recettes de cuisine surtout si elles concernent nos spécialités culinaires !

Pour être publiée, contactez-nous au 92.0595.05 ou à l'adresse contact@ufm.mc

Alex Bovini a eu la gentillesse de partager avec nous un texte qu'elle a écrit. Dans ce texte, Alex partage avec nous son amour pour notre beau pays.

Üna Roca

Qandu u Signù à fau u mundu
Ünt'ün picin cantu gh'è stau üna roca.

Achësta roca averëssa pusciiu
Stà sempre cuscì cum'era :
Ün bàussu sença àrima.

E püra, tüt'è fade a gardavun
Cun ün œyu prutetù, pensandu
A u ben che ghe purerëssun fà.

E serëssa cuscì che gh'à avüu
U ciü belu e che è devegnüu
A nostra Roca de Mùnegu che purtamu
Tüti ünt'u nostru cœ.

Un Rocher

Quand le Seigneur a créé le monde
Dans un petit coin il a mis un rocher.

Ce rocher aurait pu
Rester toujours ce qu'il était :
Une grosse pierre sans âme.

Et pourtant, toutes les fées le regardaient
Avec un œil protecteur, en pensant
Au bien qu'elles pourraient lui faire.

Et c'est ainsi qu'il a eu
Le meilleur et qu'il est devenu
Notre Rocher de Monaco que nous avons
Tous dans notre cœur.



RETOUR SUR

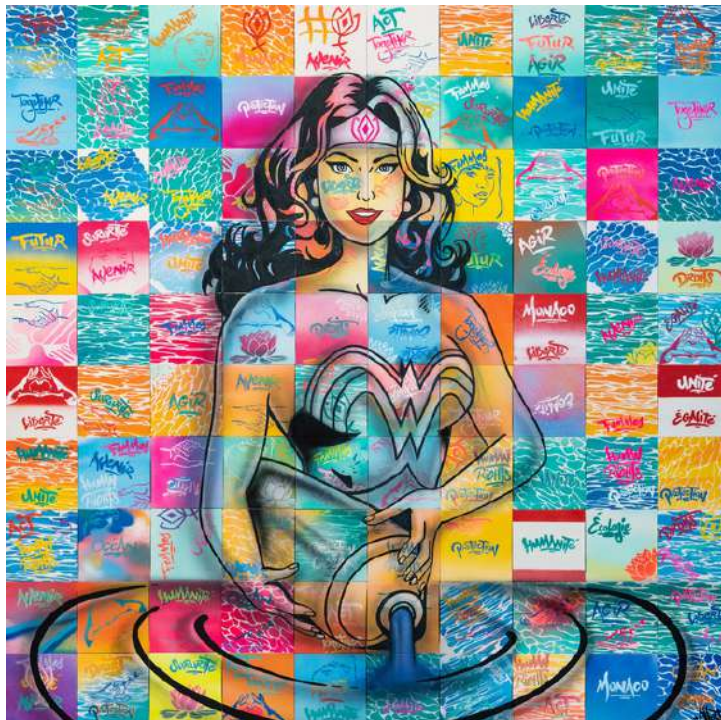
LA JOURNÉE DU 8 MARS 2022

Chaque année, le 8 mars, journée internationale des Droits des Femmes, Céline Cottalorda, Déléguée Interministérielle en charge du Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes organise une campagne de sensibilisation.

Cette année, le Comité, proposait à ses membres de participer à la réalisation d'une œuvre d'art collaborative sous la férule de l'artiste Anthony Alberti alias Mr One Teas.

Voici l'affiche réalisée à cette occasion :

« Wonder saves water », Anthony Alberti/ Mr One Teas réalisé pour l'opération #8MarsMonaco 2022



Crédit photo : DR

La Présidente s'applique !



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'UFM

Le Conseil d'Administration organise, tout au long de l'année, différentes activités récréatives. Nous vous proposons de revoir en images quelques uns de ces moments.

Le **24 mars 2022**, Aurélie et Franck de la Direction de l'Aménagement Urbain ont animé un **atelier** consacré au **rempotage**. Le moment était à la fois joyeux et studieux, les adhérentes se sont appliquées !



Le **6 avril 2022**, Aurélie et Franck de la Direction de l'Aménagement Urbain proposaient un **atelier** consacré à la réalisation de **tableaux de fleurs**, une fois encore, nous nous sommes bien amusées.



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'UFM

Le **9 avril 2022**, Madame Novaretti, Conservateur de la Médiathèque, nous invitait à une visite guidée de l'exposition **"La belle époque sportive"**. Grâce à notre guide, la visite était passionnante et instructive. Le Conseil d'Administration la remercie infiniment pour ce délicieux moment.



Crédit photos : UFM

Le **26 avril 2022**, Madame Françoise Gamerdinger, Directeur des Affaires Culturelles offrait à nos adhérentes la possibilité d'assister à la représentation du spectacle **"Bonhomme"** de **Laurent Sciamma au Théâtre Princesse Grace**. L'artiste nous a régalié avec la justesse de ses propos sur la cause des femmes et son humour. À l'issue de la représentation, nous avons eu la chance de pouvoir échanger avec lui.

Le Conseil d'Administration remercie Madame Françoise Gamerdinger pour ce moment inoubliable.



Crédit photos : TPG Monaco



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR

LA SORTIE DE PRINTEMPS 2022

MARCHÉ DE BEAULIEU/VILLA EPHRUSSI DE ROTHSCHILD

SAMEDI 30 AVRIL 2022

**Le Conseil d'Administration de l'Union des Femmes Monégasques
a convié ses adhérentes à une journée de détente**

Nous avons débuté par la visite du marché de Beaulieu où les adhérentes ont pu flâner librement, s'amuser, faire quelques emplettes et même boire un café.

Après le déjeuner à la Villa Ephrussi de Rothschild, les adhérentes ont visité le bâtiment et les jardins.

Ce fût une après-midi très agréable d'autant que la météo était favorable !

Nous avons hâte de vous retrouver pour d'autres moments tout aussi sympathiques.



Nous remercions notre photographe, Anne-Marie, pour avoir immortalisé ces bons moments.

RETOUR SUR LA SORTIE DE PRINTEMPS 2022

**MARCHÉ DE BEAULIEU/VILLA EPHRUSSI DE ROTHSCHILD
SAMEDI 30 AVRIL 2022**



Crédit photos : UFM - Anne-Marie

CONSEIL NATIONAL

Institution créée par la 1ère constitution de 1911 donnée par le Prince Albert 1er

À l'occasion du vote d'une loi importante pour les droits des femmes, voici quelques rappels sur le rôle du Conseil National.



Copyright, Patrick Rouzet, 2018. CC-BY-SA-4.0

EXTRAIT DE LA CONSTITUTION

Art. 66 :

- La loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.
- L'initiative des lois appartient au Prince.
- La délibération et le vote des lois appartiennent au Conseil National.
- La sanction des lois appartient au Prince, qui leur confère force obligatoire par la promulgation.

POUR VOTRE INFORMATION : DIFFÉRENCE ENTRE PROJET ET PROPOSITION DE LOI

- **Projet de Loi** : Il est à l'initiative du Gouvernement. Le Prince approuve les projets de Loi qui sont déposés par le Ministre d'État sur le bureau du Conseil National qui les étudiera pour ensuite les voter.
- **Proposition de Loi** : Elle est à l'initiative du Conseil National. Une fois la Proposition de Loi votée, elle est transmise au Ministre d'État qui a six mois pour se prononcer.
 - Soit, il accepte de transformer la **Proposition de Loi** en **Projet de Loi**
 - Soit, le Ministre d'État peut interrompre la procédure législative.

Les textes officiels régissant le Conseil National

- La **Constitution Monégasque** donnée par le Prince Rainier III (17 décembre 1962, modifiée par la Loi 1.269 du 23 décembre 2002) dans son Titre VII précise le rôle et les fonctions du Conseil National.
- La **Loi n° 771** du 25 juillet 1964 modifiée par la **Loi n° 1.415** du 22 juin 2015 définit l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.
- Le **Règlement Intérieur** du Conseil National publié au Journal de Monaco du 15 janvier 2021 complète les modalités de fonctionnement du Conseil National.

Quelques avancées sociétales

- **Loi n° 1.477** du 11 novembre 2019 portant dépenalisation de l'avortement pour la femme enceinte.
- **Loi n° 1.512** du 3 décembre 2021 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage.
- **Loi n° 1.513** du 3 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.
- **Loi n° 1.517** du 23 décembre 2021 portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles.
- **Loi n° 1.523** du 5 mai 2022 relative à la promotion et la protection des droits des femmes par la modification et l'abrogation des dispositions obsolètes et inégalitaires

DROITS DES FEMMES

Loi n° 1.523 votée le 5 mai 2022

relative à la promotion et la protection des droits des femmes par la modification et l'abrogation des dispositions obsolètes et inégalitaires

Le Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes, sous l'impulsion de Céline Cottalorda, Déléguée Interministérielle, est à l'origine du Projet de Loi. Céline Cottalorda nous présente ce texte capital pour les femmes.

Cette loi s'inscrit dans le prolongement des avancées législatives récentes en faveur des droits des femmes. C'est une étape supplémentaire après la loi sur l'incrimination des agressions sexuelles et la loi relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire votées en 2021.

En tant que déléguée interministérielle pour les droits des femmes, je suis très satisfaite de voir ce texte aboutir aujourd'hui car il constitue un progrès vers plus d'égalité entre les sexes et moins de discriminations à l'égard des femmes.

C'est sous l'impulsion, et dans le cadre des travaux du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, qu'il a vu le jour. En effet, lors de la réunion plénière du Comité de mars 2019, il avait été décidé de procéder à une étude juridique visant à mettre à jour les textes du droit monégasque pour supprimer les expressions archaïques ou inégalitaires.

Ce processus de modernisation constitue l'aboutissement d'une action de grande ampleur qui a nécessité près de 3 ans de travail, avec le recensement et l'analyse de 12 000 textes (code civil, code pénal, code de commerce...) par les services du Gouvernement. C'est aussi un travail collectif puisque l'ensemble des acteurs liés aux travaux du Comité y ont été associés.

Grâce au vote de cette loi par le Conseil National, certains « vestiges du passé » ont pu être supprimés que ce soit pour des raisons juridique, sémantique ou scientifique.

Ainsi par exemple, des termes suggéraient que l'exercice de certains métiers comme huissier ou notaire ne pouvait être réservé qu'à un homme. Ce ne sera plus le cas.



Crédit Photo : Direction de la Communication

De même, a été supprimé le délai de viduité qui imposait aux femmes d'attendre 310 jours pour se remarier soit à la suite d'un veuvage soit d'une dissolution du mariage. Ce délai avait pour but de s'assurer que la femme ne soit pas enceinte de son dernier conjoint et d'éviter ainsi toute difficulté quant à la paternité de l'enfant à naître.

Autre exemple symbolique, la suppression des expressions de « bon père de famille » dans certains cas ou de « jeune fille au pair » pour des termes plus neutres et non « genrés ».

La modernisation des textes juridiques est symbolique mais contribue aussi à poursuivre la construction de l'édifice des droits des femmes et à mettre la Principauté en adéquation avec l'évolution de la société et, au plan international, en accord avec les recommandations des Nations Unies.

LE TEXTE DE LOI EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

12.000 articles de textes codifiés et non codifiés étudiés

- **56** articles composant le texte de loi qui conduisent à :
 - **35** modifications pour le code civil
 - **10** modifications du Code de procédure civile
 - **2** modifications du Code de procédure pénale
 - **3** modifications du Code de commerce
 - **13** modifications de textes de natures législatives non codifiées
 - **22** dispositions abrogatives

Soit 85 dispositions et textes impactés par la loi

RENCONTRE AVEC ...

Brigitte BOCCONE-PAGES

Cette rubrique a pour objectif de vous présenter des personnalités féminines monégasques. Elles sont nombreuses. Nous admirons ces femmes pour leur parcours, leur carrière, leurs valeurs. Nous pensons qu'il est important de souligner leur travail et l'énergie qu'elles mettent à accomplir leurs missions. Nous espérons qu'elles puissent être une source d'inspiration pour nos adhérentes, leurs filles et petites-filles. Nous les remercions d'avoir accepté nos demandes.

Ce numéro est consacré à Madame Brigitte Boccone-Pagès, Vice-Présidente du Conseil National depuis 2018. Elle est la première femme à occuper cette prestigieuse fonction. Elle est aussi une femme de cœur particulièrement engagée auprès de l'enfance. Nous avons tenu à vous la présenter pour vous permettre de mieux la connaître.



Crédit Photo : Conseil National

Bonjour Madame la Vice-Présidente. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Je vous propose de commencer par votre parcours professionnel. Vous avez débuté votre carrière dans l'enseignement, pourriez-vous nous en dire plus sur ce choix ?

Depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours eu pour vocation de travailler avec les jeunes. Je souhaitais être au contact des adolescents, leur transmettre un enseignement et les aider à se développer pour préparer leur avenir. En réalité, je me suis toujours imaginée être enseignante. Je voulais aider les jeunes, et plus particulièrement ceux qui rencontraient des difficultés scolaires ou familiales, mais également les jeunes en situation de handicap (SEGPA).

Que retenez-vous de vos années d'enseignement ? Aimiez-vous vos rapports avec les élèves ? En gardez-vous de bons souvenirs ?

J'ai commencé à enseigner lorsque j'avais 19 ans, et j'ai eu la chance d'enseigner pendant 33 années. Durant toute cette période, une de mes plus grandes fiertés est d'avoir toujours fait réussir les jeunes à leurs examens.

Je l'ai dit, il me tenait à cœur d'accompagner les jeunes les plus en difficulté, et j'ai toujours essayé de les orienter vers le milieu professionnel qui leur correspondait le plus.

Parallèlement, je les ai poussés à s'investir auprès des plus fragiles, notamment pour les sensibiliser aux valeurs fondamentales et aux réalités de la vie. À titre d'exemple, une fois par an, avant les vacances de Noël, j'organisais une journée à l'Hôpital de Lenval auprès des enfants hospitalisés. Mes élèves animaient un spectacle pour les enfants qui étaient en mesure de se déplacer, et pour ceux qui ne pouvaient pas quitter leur chambre, les élèves leur amenaient à chacun un cadeau.

RENCONTRE AVEC ...

Brigitte BOCCONE-PAGES

À l'aller, mes élèves étaient dissipés, mais au retour, ils étaient transformés, et leur comportement changeait pour le reste de l'année. C'était toujours un moment riche en émotions. Ils touchaient du doigt ce qu'étaient les vraies difficultés, et réalisaient que la vie était précieuse.

Une fois par an, je les accompagnais également au Palais de Justice, pour assister à des audiences correctionnelles, et être confrontés à la justice. Certains ont même vu des camarades comparaître devant le juge.

Puis, vous êtes nommée au Département des Relations Extérieures comme Conseiller Technique. En quoi consistait ce poste et qu'en avez-vous retenu ?

À cette époque, je travaillais en étroite collaboration avec José Badia, qui était alors Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures. Nous travaillions notamment sur toutes les conventions ayant trait aux droits de l'enfant, et j'ai également eu l'occasion de participer aux réunions internationales.

Cela m'a donné goût aux relations extérieures, et à la défense des intérêts des enfants.

Suite à cela, lorsque j'ai été élue avec le Président Stéphane Valeri en 2003, j'ai eu l'idée de mettre en place le projet de loi relative au renforcement de la répression des crimes et délits contre l'enfant. Nous avons à l'époque travaillé avec l'AMADE, dont je faisais partie du bureau international, mais également Jacques Boisson (alors ambassadeur au Conseil de l'Europe), et S.A.R la Princesse Caroline de Hanovre. Cette loi est devenue une loi cadre, et a par la suite été reprise par de nombreux pays de l'Union Européenne.

Vous êtes également engagée dans plusieurs associations. Est-ce important pour vous ?

M'engager dans des associations a été naturel chez moi. J'ai toujours aimé aider les autres autant que possible, et ressenti ce besoin d'apporter mon soutien à ceux qui en avaient besoin.

Qu'est-ce qui motive votre choix d'adhérer à telle ou telle association plutôt qu'à une autre ?

Une fois encore, ma motivation première réside dans l'aide et le soutien aux plus vulnérables, mais également dans la volonté de faire évoluer la société.

S'agissant par exemple de mon statut de Présidente d'Honneur du Club Harley Davidson de Monaco, tout a commencé par la passion pour la moto. Puis, j'ai eu comme initiative d'allier le plaisir à l'humanitaire. C'est ainsi que le Club Harley s'est engagé notamment pour le Téléthon à Monaco, sous la direction à l'époque d'Ursula Ferreyrolles. Nous proposons de faire le tour du circuit de Monaco en Harley, et la somme récoltée était reversée au Téléthon. Nous avons fait de même avec l'association Les enfants de Frankie.

Par ailleurs, je suis également membre d'associations sportives, telles que la Roca Jet Club, association de Jet ski, dont je suis passionnée.

Dans un autre registre, comment ne pas évoquer l'association IPA (International Police Association), qui a pour objectif la défense de la police. Mon engagement dans cette association a pris naturellement tout son sens, dans la mesure où, dès le début de cette mandature au Conseil National, je me suis battue pour que les policiers de la réserve civile aient un statut reconnu et continuent de pouvoir travailler avec la Sureté Publique.

Vous êtes également membre de l'Union des Femmes Monégasques, votre premier bulletin d'adhésion date de 1987. Pour quelle(s) raison(s) aviez-vous adhéré ?

À l'époque où j'ai rejoint cette association, je rentrais tout juste dans la vie active. J'avais déjà envie de m'engager pour défendre les droits des femmes et de la famille, et c'est tout naturellement que je me suis tournée vers cette association.

En 1992, nous avons joué un rôle dans la loi historique qui a enfin permis aux mères nées monégasques de transmettre dans les mêmes conditions que les pères la nationalité monégasque à leurs enfants. À cette époque, je n'étais pas élue, mais cette loi a vu le jour sous l'impulsion et grâce au travail de l'Union des Femmes Monégasques, alors présidée par Caroline Saquet, dans l'union avec l'Association des Jeunes Monégasques, que présidait alors Stéphane Valeri, qui fut d'ailleurs le rapporteur de cette loi. Grâce à cette loi, beaucoup d'enfants de mères monégasques ont pu acquérir à leur tour la nationalité.

RENCONTRE AVEC ...

Brigitte BOCCONE-PAGES

L'UFM participe également au Comité des Droits des Femmes, créé en 2018, avec Céline Cottalorda, Déléguée Interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes, qui œuvre pour faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes et les mentalités sur ce sujet.

L'UFM est une belle association qui rassemble les femmes monégasques de toutes les générations, pour échanger lors d'événements chaleureux. Je ne peux que continuer de la soutenir et d'encourager les femmes à y adhérer pour réfléchir, ensemble, à la condition des femmes en Principauté.

Je voudrais revenir sur votre passion pour la moto.

Dès l'obtention de mon permis B, durant l'année de mon baccalauréat, j'ai souhaité avoir une moto. Depuis lors, je n'ai plus jamais laissé cette passion de côté. Au fur et à mesure des années, j'ai eu envie d'avoir un véhicule de plus grosse cylindrée, et c'est ainsi qu'est née ma passion pour les Harley Davidson, partagée avec mon époux. Aujourd'hui encore, nous pratiquons le trial, pour des balades en montagne.

J'ai également appris que vous aviez effectué le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Il y a quelques années, à la suite d'un problème de santé de mon mari, j'avais émis le vœu que s'il se rétablissait, nous ferions ce pèlerinage. Fort heureusement, tout s'est arrangé, et comme nous nous l'étions promis, nous avons entamé ce périple, que nous avons fait en deux fois, la première en 2009, la seconde en 2013. Nous effectuions entre 20 et 30 kilomètres par jour. Un tel cheminement permet de réfléchir et de faire le point. On en revient différent et apaisé. Chaque jour de marche donne l'occasion de méditer, de se retrouver, de réfléchir à son passé et son avenir.

En 2001, vous adhérez à l'UP (Union pour la Principauté), la formation politique de Stéphane Valeri et vous en êtes un des membres fondateurs. Pourriez-vous nous en dire plus, expliquer à nos adhérentes ce qui a motivé ce choix ?

Mon engagement en politique remonte effectivement à 2001, lorsque que je me suis engagée pour la première fois, aux côtés de Stéphane Valeri.

Avec l'Union pour la Principauté, notre liste a remporté les élections de 2003.

Si je me suis engagée, c'est parce que je voulais contribuer à améliorer les choses, à construire le Monaco de demain.

Parmi les nombreuses choses qui me tenaient à cœur, j'avais notamment pour ambition de permettre à l'ensemble des Monégasques de se loger dans leur pays, mais également d'améliorer encore le système éducatif pour la jeunesse.

C'est d'ailleurs grâce au Président Valeri, en 2003, que la Commission de l'Education a été élargie à la Jeunesse et a pris le nom de Commission de l'Education et de la Jeunesse. Durant la mandature actuelle, en 2019 pour être plus précise, elle est devenue la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports. Elle est d'ailleurs depuis peu présidée par une jeune femme, également membre de l'UFM, Marine Grisoul, qui succède à Marc Mourou.

Aujourd'hui, c'est pour moi une grande fierté d'être Vice-Présidente de notre belle Institution, aux côtés de notre Président, à qui j'ai toujours été fidèle depuis le premier jour de mon engagement, et de l'ensemble des élus. Je tâche au quotidien d'être à la hauteur des Monégasques qui nous ont élus.

Depuis 2018, vous êtes la première femme à occuper le poste de Vice-Présidente de cette institution. Je suppose que c'est à la fois une immense fierté et une grande responsabilité ?

Bien évidemment, j'ai conscience de l'importance de la charge qui est la mienne depuis le début de la mandature, et je suis reconnaissante envers le Président et les élus pour la confiance qu'ils m'accordent à chaque réélection annuelle du bureau. Je m'investis pleinement dans cette fonction pour contribuer à travailler dans l'intérêt des Monégasques, dont nous nous faisons, en tant qu'élus, les porte-paroles et les relais au quotidien.

RENCONTRE AVEC ...

Brigitte BOCCONE-PAGES

Le Conseil National a voté le 5 mai dernier la Loi n° 1.523 relative à l'abrogation des dispositions obsolètes et inégalitaires (voir page 11) dont vous êtes la rapporteure. Pourriez-vous nous parler de ce Projet de Loi devenu, depuis, une loi ?

En effet, ce texte que nous avons récemment voté, s'inscrit dans la droite ligne du Conseil National de faire évoluer concrètement la législation et de contribuer à l'évolution des mentalités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis le début de la mandature, nous avons pris à bras-le-corps le sujet de l'égalité femmes/hommes.

Ainsi, je rappelle le vote en 2019, de la loi relative à l'allongement du congé maternité, mais également de celle relative à la dépénalisation de l'avortement pour la femme enceinte la même année.

En 2020, le Conseil National a adopté une résolution visant à promouvoir la représentation des femmes au sein des Conseils d'Administration des entités publiques, associatives et privées, dépendant directement ou indirectement de l'État.

Aussi en 2021, nous avons voté la loi portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles, afin notamment de punir davantage leurs auteurs.

Les avancées en matière de droits des femmes sont donc nombreuses, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Pour conclure, que souhaiteriez-vous dire à nos adhérentes ?

Je continuerai sans cesse d'encourager les femmes à s'engager, tant en politique que dans la vie associative.

Il y a de très nombreux talents chez les femmes monégasques, et c'est toujours une satisfaction de les voir accéder aux plus hautes fonctions. Malheureusement, certaines hésitent parfois à se lancer, pour des raisons diverses. Il ne faut pas qu'elles aient peur, et j'encourage même leur entourage, et leurs époux, à les soutenir dans leur démarche. Mon mari l'a toujours fait en ce qui me concerne, il m'a soutenue dans ma volonté de concilier vie de famille, vie professionnelle et vie publique. Je lui en suis reconnaissante, car tous mes engagements me permettent d'être totalement épanouie dans ma vie de femme.

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à nos questions.



ÉCHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES : Déborah LORENZI MARTARELLO

Nous sommes chanceuses à l'Union des Femmes Monégasques car nos adhérentes sont fantastiques et, le moins que l'on puisse dire, dynamiques !

Dans ce numéro, nous vous présentons Déborah Lorenzi Martarello. Elle a d'abord été avocate puis administratrice judiciaire mais, avant tout, elle est une femme de cœur au service des personnes en difficultés, des plus fragiles. Une belle source d'inspiration.

Faisons plus ample connaissance, pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Déborah Lorenzi Martarello. J'ai 47 ans. Je suis mariée depuis bientôt 19 ans. J'ai 2 enfants de 18 et 13 ans.

Je vous propose de débiter par vos études ?

J'ai d'abord passé un Bac Littéraire aux Dames de Saint Maur (depuis l'établissement a été renommé Institution François d'Assise-Nicolas Barré). Après mon baccalauréat, j'ai poursuivi des études de droit à l'université de Nice. J'ai d'abord passé un DEUG et une Licence et j'ai poursuivi par une Maîtrise en Carrières Judiciaires. En effet, depuis mon plus jeune âge, j'avais toujours souhaité devenir avocate. J'ai réalisé mon rêve en 1999, à 24 ans, je suis devenue avocate. Cela me permettait de poursuivre une tradition familiale car j'étais la 3ème génération d'avocate après mon grand-père et mon père. J'ai pu, ensuite, travailler pendant près de 19 ans avec mon père.

Qu'est-ce que vous avez aimé dans ce métier ?

Tout d'abord, j'ai une immense admiration pour mon papa et, toute petite, j'adorais l'écouter me raconter son métier, son travail.

Ce que j'ai aimé particulièrement c'était de défendre "la veuve et l'orphelin", défendre les plus faibles et les plus fragiles. Mon père était spécialisé en droit des affaires. Je me suis orientée en droit de la famille. Je défendais beaucoup de femmes et, plus particulièrement, dans le cadre de divorces et de séparations difficiles. J'aimais beaucoup, aussi, travailler avec des mineurs en particulier les mineurs délinquants (vol, stupéfiants, ...). J'estime que derrière chaque personne qui commet un délit, il y a une histoire familiale, un problème dans l'enfance. C'est ce côté très social qui me plaisait dans mon métier.

Pourquoi avez-vous décidé de changer d'orientation professionnelle après 19 ans ?

Cette profession a évolué au fil du temps et je ne m'y retrouvais plus. Je perdais un peu ce côté social qui me plaisait.

J'ai repris mes études à Paris et j'ai obtenu le diplôme de médiateur généraliste mais hormis quelques médiations je n'ai jamais exercé cette profession.



Crédit Photo : Déborah Lorenzi Martarello

En quoi consiste l'activité d'un médiateur généraliste ?

Un médiateur est une personne qui intervient dans le cadre d'un conflit entre 2 ou plusieurs personnes. Son rôle est de faciliter la communication, remettre en place le dialogue pour essayer de faire émerger une solution. Cette solution appartient aux personnes qui interviennent. Dans un conflit, ce n'est jamais "tout noir" ou "tout blanc", chacun possède sa vérité en fonction de son ressenti, de sa perception. L'idée c'est de se mettre autour d'une table et d'essayer de discuter.

Le médiateur permet, grâce à des outils, de reformuler des problématiques et de leur permettre de s'entendre et de trouver des solutions.

Le problème de notre société c'est que l'on parle beaucoup, on discute mais on ne s'entend pas. Le médiateur permet de faciliter ce dialogue tout particulièrement dans les cas de divorce.

ÉCHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES :

Déborah LORENZI MARTARELLO

Le divorce représente un pic aigu de la crise dans le couple et on ne peut plus s'entendre. C'est un moment crucial car toutes les décisions prises à ce moment-là vont avoir un impact sur la famille, sur les enfants et c'est, à ce moment-là, que le couple n'est plus en état de discuter à cause du ressenti, de la colère en particulier dans les cas de tromperie.

La médiation était, pour moi, le moyen de calmer les tensions et de prendre les meilleures décisions afin de protéger les enfants qui sont toujours des victimes collatérales du divorce.

Lorsque j'étais au conseil de l'ordre j'ai essayé de sensibiliser mes confrères à la médiation. Je considère que la médiation est un complément, elle ne se suffit pas à elle-même.

Après une réflexion sur ma vie et mes aspirations, j'ai donc pris un tournant professionnel.

C'est-à-dire ?

En 2017, après m'être fait omettre du barreau de Monaco c'est à dire que j'ai sollicité l'autorisation d'être suspendue en qualité d'Avocat-Défenseur;

Parallèlement, j'étais très proche de Claudine Bima et de Nadia Jahlan qui étaient toutes les deux administratrices judiciaires c'est à dire qu'elles s'occupaient des personnes mises sous tutelle ou sous curatelle. J'ai eu l'occasion quand j'étais avocate d'aider Claudine Bima dans ses dossiers et parfois, également, Nadia Jahlan. J'éprouve un immense respect pour ces 2 grandes dames. Quand Nadia Jahlan a voulu prendre sa retraite, j'ai repris une partie de ses dossiers. Elle m'a formée pour être mandataire de justice à la protection des personnes.

Quelle formation est nécessaire pour devenir mandataire de justice à la protection des personnes ?

Quand j'ai débuté, la Loi n° 1.474 n'avait pas encore été votée (voir ci-dessous). J'ai été autorisée en 2021 par agrément délivré par le Ministre d'Etat à exercer la profession de mandataire de justice à la protection des personnes mais j'exerce cette profession depuis 2018.

En quoi consiste ce métier ? Quelles actions menez-vous ?

Le métier consiste à protéger les personnes vulnérables et/ou leur patrimoine en fonction de la mesure de protection ordonnée par la justice.

Pour ce métier il faut disposer de compétences en matière sociale, administrative, juridique et financière.

Comment êtes-vous rémunérée ?

Lorsque l'on débute dans la profession avec le système de rémunération actuel, il faut attendre environ 2 ans pour pouvoir vivre de notre travail.

Chaque année, on doit présenter un rapport accompagné de ce que l'on appelle une "requête en taxes" qui correspond à l'évaluation du montant demandé pour nos honoraires. Le tribunal va apprécier le montant demandé puis rendre sa décision. Le délai peut aller jusqu'à 6 ou 8 mois. Quand le jugement est rendu, on peut se payer sur les comptes de la personne.

Pour le montant de la taxe sollicitée sont pris en considération les ressources financières du majeur protégé mais également les diligences accomplies pendant la période de gestion.

J'espère que cette profession va susciter des vocations à l'avenir mais avec mes collègues on essaye de faire évoluer le système actuel de rémunération qui pourrait être un frein non négligeable. En effet lorsque j'ai débuté j'ai eu la chance d'avoir mon mari qui m'a beaucoup soutenue notamment financièrement.

Combien de personnes à Monaco exerce cette profession ?

Nous sommes 7 pour le moment et pour bien faire, je pense qu'il faudrait que nous soyons une dizaine.

Est-ce que vous aimez ce que vous faites ?

Beaucoup. Je m'épanouis totalement dans ce métier. Il y a beaucoup de juridique et ce côté social et humain. c'est également très varié.

Je vous remercie d'avoir partagé ce moment avec nous.

La Loi n° 1.474 du 2 juillet 2019 relative à la sauvegarde de justice, au mandat de protection future et à l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des personnes stipule dans son article 18 que seuls les mandataires judiciaires à la protection des personnes peuvent exercer, à titre professionnel, les fonctions de tuteur, curateur ou administrateur. L'article 19 prévoit un agrément délivré par le Ministre d'Etat. Il est réservé en priorité aux monégasques. Enfin, l'article 20 ajoute que l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des personnes est subordonné à des conditions de formation et de diplôme prévues par Ordonnance Souveraine.

L'Ordonnance Souveraine n° 8.700 du 17 juin 2021 relative à l'agrément des mandataires judiciaires à la protection des personnes et à l'aide de l'Etat en faveur des personnes protégées précise qu'il faut être âgé de 25 ans au moins et disposer d'une qualification professionnelle suffisante c'est à dire avoir le certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou d'une formation considérée comme équivalente.

SANTÉ - CONFÉRENCE 7 MAI 2022

MONACO PELVIC CENTER

CONFERENCE DU DOCTEUR AURELIE PAULE FLOC'H
SAMEDI 7 MAI 2022

L'UFM S'ENGAGE CONTRE LES TABOUS

Le docteur Aurélie Paule Floc'h a proposé aux adhérentes de l'UFM une conférence passionnante et très vivante.

La conférence a été suivie de nombreuses questions dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Nous tenons à remercier de tout cœur le Docteur Aurélie Paule Floc'h pour la clarté de ses explications, sa disponibilité, sa gentillesse et sa bienveillance.

Synthèse de la conférence

Le pelvis correspond au petit bassin, limité par la cavité abdominale au-dessus et par le périnée en dessous, il comporte notamment la vessie et le rectum.

Le **Pelvic Center** permet de proposer aux patients une approche transversale multidisciplinaire pour la prise en charge de leur trouble pelvien.

Le Pelvic Center propose aux patientes, sur une journée d'hospitalisation, un parcours de soins défini, spécifique et personnalisé, pouvant inclure :

- Une consultation d'urologie avec notamment une cystoscopie et un bilan urodynamique,
- Une consultation gynécologique avec éventuellement un frottis,
- Une consultation de proctologie avec éventuellement une manométrie anorectale,
- Une consultation de sexologie et de MPR,
- Des examens d'imagerie : échographies, IRM...

L'intérêt majeur du **Pelvic Center** réside dans sa capacité à offrir au patient sur une même journée l'intégralité des avis des différents médecins en lien avec le pelvis. **L'objectif est une prise en charge bienveillante, efficace et collégiale.**

- Le **Pelvic Center** s'adresse aux femmes présentant une incontinence, qu'elle soit d'effort ou par urgences.
- Le **Pelvic Center** concerne aussi les femmes qui présentent un prolapsus (descente d'organe).



La Présidente et le Docteur Aurélie Paule Floc'h
à l'issue de la conférence



Crédit Photo : UFM

COUPS DE DE L'UFM

Cette rubrique permet de vous parler de nos petites astuces, de nos "bons plans", de tout ce que nous aimons dans notre si belle Principauté.

Ce numéro est consacré au Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie de Monaco. En effet, ce Service propose un panel impressionnant d'activités et de services que nous souhaitons faire mieux connaître et les remercier de prendre soin de nos aînés que nous aimons tant.

Ce service est dirigé par Madame Isabelle Cellario. Le service des Seniors et de l'Action Sociale est organisé en 2 Unités.

L'Unité des Seniors qui propose :

- Des prestations d'aide à Domicile : Téléalarme, Distribution des repas à domicile, des Aides au foyer et des Auxiliaires de vie, les chemins lumineux, le smartear ;
- Des services du quotidien : SOS Bricolage, SOS multi courses, SOS Administratif, livraison de livres à domicile, le restaurant A pignata, les accompagnements personnalisés par le Minibus du service,
- Des animations : le Club le temps de vivre (collectivité) et des animations à domiciles pour les personnes qui ne peuvent pas sortir.

L'Unité sociale qui a la charge:

- Des Allocations (Allocations Nationale Vieillesse, Allocation supplémentaire d'invalidité ou de Handicap)
- Des aides sociales,
- Des manifestations à caractère social : visite du Maire et Conseil aux résidents des maisons de retraite, goûter, cadeaux, spectacles...

Pour vous inscrire et bénéficier de ces prestations, vous pouvez contacter le Service des Séniors et de l'Action Sociale au 93.15.28.35 ou à l'adresse secretariatas@mairie.mc

CLUB LE TEMPS DE VIVRE

- Il a été créé en 1980. Pour adhérer, il faut être à la retraite et résider à Monaco. Il est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 19h. La cotisation annuelle est de 40,00 €
- Des difficultés de déplacement ? Le mini-bus des Aînés peut venir vous chercher et vous raccompagner gratuitement.
- Les activités du Club se déclinent autour de 4 thématiques : culture, loisirs, sport et voyages.
- Voici quelques exemples des activités proposées pour le mois de juin 2022 :
 - Culture
 - Ciné débat
 - Initiation théâtre
 - Loisirs
 - Atelier loisirs créatifs
 - Atelier éco bricolage : fabrication de jardinières
 - Grand Loto
 - Initiation à l'informatique
 - Grand karaoké
 - Sport
 - Gym balade sportive/fitness
 - Danse polynésienne
 - Gym sur chaise
 - Zumba
 - Gym douce

LE MINI-BUS DES ÂÎNÉS

- Le mini-bus est gratuit et réservé aux membres du Club le Temps de Vivre
- Il va chercher les membres du Club le Temps de Vivre chez eux et les raccompagne ensuite.
- Il permet aussi, surtout pour les personnes qui ont des difficultés pour accéder à leur logement ou qui sont loin d'un arrêt de bus, de les accompagner pour des rendez-vous personnels (loisirs, santé) à la demande.
- Il suffit de le réserver au 93.15.28.35



Crédit Photo : Mairie de Monaco

COUPS DE DE L'UFM

TÉLÉALARME

- Ce système de sécurité existe depuis 1986 en collaboration avec la Compagnie des Sapeurs Pompiers.
- Les bénéficiaires peuvent continuer à vivre à domicile tout en étant reliés à une alarme téléphonique 24h/24.
- Différents détecteurs sont proposés : chutes, incendie, gaz, ...)
- La téléalarme permet également de permettre aux personnes les plus isolées de conserver un lien social.

REPAS À DOMICILE

- Cette prestation est proposée aux personnes âgées et aux personnes handicapées (à long terme ou à court terme).
- Les repas sont distribués tous les jours de l'année.
- Les repas sont préparés dans les cuisines du Centre Hospitalier Princesse Grace.
- Une diététicienne assure un suivi diététique personnalisé.

AIDES AU FOYER

- Cette prestation est proposée aux personnes âgées et aux personnes handicapées (à long terme ou à court terme).
- Les aides au foyer effectuent des tâches ménagères (entretien courant, repassage, courses, ...)
- Pour en bénéficier, il faut résider en Principauté et avoir une prescription médicale.
- Le tarif dépend des revenus du foyer.



AUXILIAIRES DE VIE

- L'auxiliaire de vie assiste la personne bénéficiaire dans les différents actes de la vie quotidienne.
- Pour en bénéficier, il faut résider en Principauté et être âgé de + de 60 ans.
- Le tarif dépend des revenus du foyer et de la prestation d'autonomie allouée mensuellement.



CHEMIN LUMINEUX

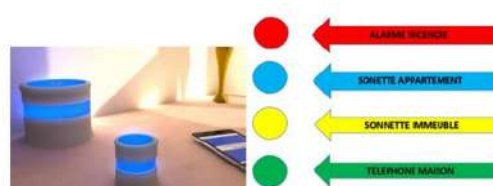
Grâce à un détecteur de mouvements, les bénéficiaires peuvent se lever dans la nuit et n'ont qu'à suivre la lumière. Puis, quand il n'y a plus de mouvement, la lumière s'éteint automatiquement.



Crédit Photo : Mairie de Monaco

SMARTEAR

Ce processus astucieux permet de convertir les sons en lumière pour les personnes malentendantes.



Crédit Photo : Mairie de Monaco

COUPS DE DE L'UFM

SOS ADMINISTRATIF

- Tous les mardis, de 9h à 12h, sans rendez-vous, un écrivain public vous aide à faire vos courriers, vos démarches administratives.
- Cette prestation est totalement gratuite et confidentielle.
- Elle s'adresse aux monégasques et aux résidents de + de 60 ans.



SOS BRICOLAGE

- Cette prestation est proposée aux bénéficiaires de l'Aide à domicile.
- Sur rendez-vous, une personne viendra chez vous pour faire des petits travaux de bricolage.



SOS MULTICOURSES

- Les bénéficiaires de l'Aide à Domicile peuvent bénéficier de cette prestation.
- Une personne de la Mairie fera vos courses, vous livrera ou vous aidera dans vos démarches administratives.



LIVRAISON DE LIVRES À DOMICILE

- En collaboration avec la Médiathèque de Monaco, les Aînés bénéficiaires des prestations de l'Aide à domicile peuvent se faire livrer les livres du catalogue.
- Il vous suffit de demander le catalogue.



HAPPY VISIO

- Les bénéficiaires de l'Aide à domicile peuvent profiter des services du programme Happy Visio.
- Ce programme permet de suivre sur un ordinateur ou une tablette des ateliers ou des conférences.
- Ce service est gratuit.

RESTAURANT A PIGNATA

- Le restaurant est réservé aux membres du Club le Temps de Vivre ou aux bénéficiaires des prestations de l'Aide à Domicile.
- Il propose un repas complet et économique pour un coût modique.
- Vous pouvez venir avec un accompagnant.
- Le mini-bus peut venir vous chercher et vous ramener.

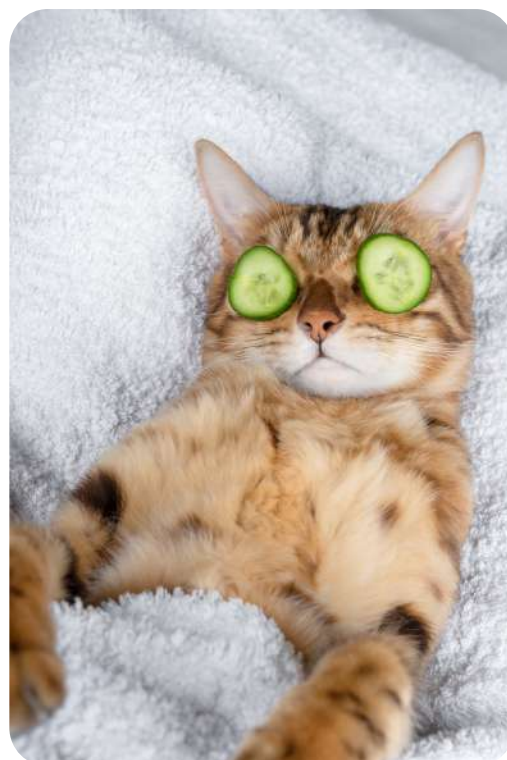
NOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

VACANCES JUILLET-AOÛT

Comme chaque année, le Conseil d'Administration profite d'un repos bien mérité pendant les deux mois des vacances scolaires.

Il n'y aura donc pas de permanence, ni d'activités pendant les mois de juillet et d'août.

Nous vous donnons rendez-vous pour la reprise à partir du **mardi 6 septembre 2022**.



PERMANENCES

Tous les mardis de 15h à 18h

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

92.05.95.05 - contact@ufm.mc

COURS DE CHANT

Janine vous enchante tous les mardis de 11h à 13h au siège social de l'Association

Inscriptions : 92.05.05.05 - contact@ufm.mc

APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS

Nous vous proposons de passer de bons moments au siège social de l'Association entre 14h30 et 17h30.

jeux de cartes jeudi 9 juin 2022

loto bingo jeudi 22 septembre 2022

GROUPE DE RÉFLEXION

Mardi 14 juin de 18h30 à 20h30

Mardi 27 septembre de 18h30 à 20h30

au siège social de l'Association

Inscriptions : **92.05.95.05** - contact@ufm.mc

Limité à 25 personnes par séance.

ACTIVITÉS À VENIR

INSCRIPTIONS AU 92.05.95.05

VISITE DE LA ROSERAIE

- Le samedi 4 juin 2022 à 15 heures.
- La Direction de l'Aménagement urbain nous présentera la Roseraie et ses méthodes d'entretien. Cette visite sera complétée par une balade botanique de sensibilisation aux arbres patrimoniaux.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- Le samedi 18 juin à 15h au siège social de l'UFM
- Suivie d'un pot de l'amitié



VISITE GUIDÉE DU CENTRE BOTANIQUE

- Le samedi 1er octobre 2022 à 15h00.
- Nous vous proposons une visité guidée du Centre Botanique du Jardin Exotique



HAPPY HOUR

- Le mardi 4 octobre au siège social de l'UFM entre 18h et 21h..
- Nous souhaitons favoriser les rencontres avec nos adhérentes. Pour cela, nous vous invitons à partager un moment convivial autour d'un apéritif dinatoire 1 fois par trimestre.



PÉPINIÈRE DE SAINT LAURENT D'EZE

- Le mercredi 12 octobre à 10h.
- La Direction de l'Aménagement Urbain nous propose une visite de la pépinière de Saint Laurent d'Eze

DÉJEUNER D'AUTOMNE

- Il aura lieu au mois d'octobre. Plus d'informations dans le prochain numéro.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Inscriptions au 92.05.95.05 ou pendant la permanence du mardi après-midi
Places limitées

Date	Lieu	Activité	Horaire	Page	Information complémentaire
Samedi 4 juin	Roseraie	Présentation de la Roseraie avec la DAU	15h	23	-
Jeudi 9 juin	Siège Social	Jeux de Cartes	14h30 - 17h30	22	-
Vendredi 10 et samedi 11 juin	Déplacement estival	Baux de Provence + Arles	2 jours complets		Réservations terminées
Mardi 14 juin	Siège Social	Groupe de réflexion	18h30 - 20h30	22	-
Samedi 18 juin	Siège Social	Assemblée Générale Annuelle	15h	23	-
Samedi 25 juin	Toit du Musée des Timbres	Atelier Abeilles avec la DAU	15h		Complet
Jeudi 22 septembre	Siège Social	Loto Bingo	14h30 - 17h30	22	
Mardi 27 septembre	Siège Social	Groupe de réflexion	18h30 - 20h30	22	
Mercredi 28 septembre	Siège Social	Atelier Terrarium avec la DAU	14h30		Complet
Samedi 1 octobre	Centre Botanique	Visite guidée du Centre Botanique	15h	23	-
Mardi 4 octobre	Siège Social	Happy Hour	18h30 - 20h30	23	
Mercredi 12 octobre	Saint Laurent d'Eze	Visite du site de production de la Pépinière	10h	23	-
Octobre		Déjeuner d'Automne	12h00	23	Une petite participation vous sera demandée